

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-420 du 27 Novembre 1989

portant nomination des Commissaires
aux Comptes près de l'Office des
Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée.
- W la Loi N° 88-055 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- W le décret N° 89-310 du 5 Août 1989, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- W le décret N° 84-473 du 14 Décembre 1984, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information et des Communications ;
- W le décret N° 89-156 du 25 Avril 1989, portant approbation des Statuts de l'Office des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Bénin et fixant sa dotation en capital initial ;
- W le décret N° 85-51 du 11 Février 1985, portant nomination des Commissaires aux Comptes près de l'Office des Postes et Télécommunications ;
- LA Comité Permanent du Conseil Exécutif National, entendu en sa séance du

D E C R E T E

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N° 85-51 bis du 11 Février 1985 sus-visé.

.../...

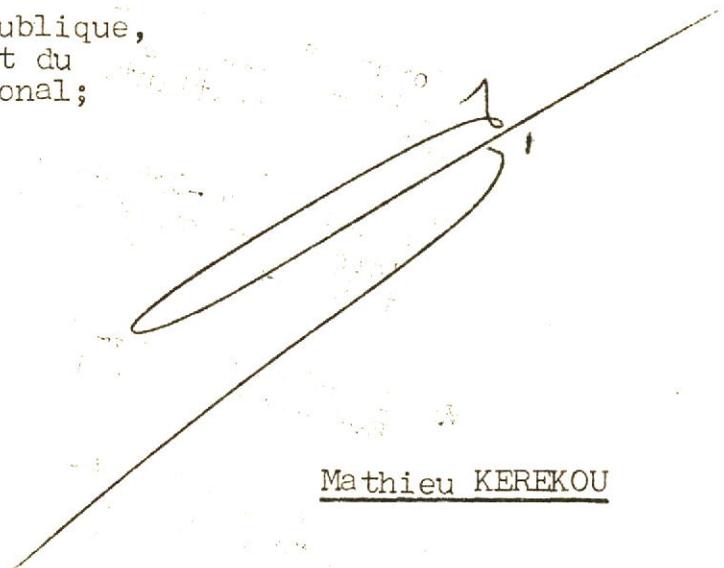
Article 2.- Sont nommées Commissaires aux Comptes près de l'Office des Postes et Télécommunications pour une durée de trois (3) ans renouvelables, les personnes dont les noms suivent :

- Octave ROKO - Inspecteur des Finances
- Augustin de CAMPOS - Expert Comptable.

Article 3.- Le Ministre des Finances et le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Novembre 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National;



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Didier DASSI

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques



Saliou ABOUDOU

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/RPB 4 CP/ANR 6 PPC 6 CPC 6 MJLEPSP-MIC-
MF 8 AUTRES MINISTERES 20 SGCEN 2 DPE 2 DPE 2 DLC 2 INSAE 2 IGE ET
SES SECTIONS 4 DCCT-GDE CHANC. 4 PREFETS 6 DB-DCF-DSDV-DI 10 O.P.T
10 CCIB UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4.